



Info Servion

Information périodique de la Municipalité

juillet 2022

AVIS DE RESTRICTION DE CONSOMMATION D'EAU



En raison des conditions atmosphériques qui affectent considérablement les ressources en eau potable et sur demande de l'AIESFE (association intercommunale de distribution d'eau de Servion - Jorat-Mézières - Essertes), la Municipalité se voit contrainte d'édicter un avis de restriction de consommation d'eau

avec effet immédiat.

Sont interdits :

- **Tous les arrosages (pelouses, gazons et jardins) au moyen d'un jet**
- **le remplissage de toutes les piscines**
- **le lavage des voitures, des places et des accès**

Un avis de levée de la restriction sera apposé aux piliers publics de la commune et sur le site www.servion.ch dès que le niveau des sources le permettra.

Bornes hydrantes :

Le soutirage de l'eau aux bornes hydrantes est strictement interdit, cas exceptionnels réservés relevant de la compétence municipale.

La Municipalité vous invite à restreindre au maximum votre consommation d'eau, en dehors des usages courants et vous remercie par avance de votre compréhension.

La Municipalité